



un loueur est-il obligé de fournir une attestation de location

Par **jazz**, le **14/10/2008** à **18:46**

Bonjour,

impossible d'obtenir une attestation de location d'un appartement.

J'ai loué une semaine cet été. Le loueur a une agence immobilière mais il louait cet appart à titre privé. C'est une location de dernière minute, 8 jours avant, et il était entendu que je payais la totalité et qu'il m'envoyait une attestation. J'en ai besoin pour me faire rembourser une petite partie par le CGOS (90 euros).

Il a fallu que je donne aussi une caution énorme c.a.d qu'il n'a pris aucun risque mais qu'il ne m'a donné aucune garantie.

Quels sont mes droits pour obtenir cette attestation ? Est-il obligé de me la remettre puisque la location date du 23 au 30 août?

mails envoyés et un coup de fil n'ont rien donnés. Je crois qu'il craint que j'en fasse un autre usage, une preuve de sa location pas très conforme à ce qui était décrit sur internet.

Merci de votre aide